



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

VALOBAT

Filière REP des Eléments d'Ameublement (EA)

du 21 juillet 2026

Lors de sa séance du **21 juillet 2026**, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des Eléments d'Ameublement (ci-après « EA ») s'est réuni afin de se prononcer sur les sujets suivants :

- À l'unanimité des voix exprimées (2 avis favorables, 0 avis défavorable et 4 abstentions), les membres du Comité présents, représentés ou ayant voté par correspondance ont émis un avis favorable sur la proposition de révision des objectifs de collecte pour les territoires ultramarins, élaborée par l'OCABJ, conformément à l'article 3.1.1 du cahier des charges de la filière EA.
- À la majorité des voix exprimées (2 avis favorables, 1 avis défavorable et 3 abstentions), les membres du Comité présents, représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable sur les modalités pratiques de mise en œuvre des primes à l'incorporation de matières recyclées (IMR) proposées par l'OCABJ pour les plastiques, conformément aux articles L.541-10-3 et R.541-99 du Code de l'environnement, ainsi que l'arrêté du 5 septembre 2025.